

SARL AARON
ALLEE DE STOCKHOLM
ZONE D'ACTIVITE DE SIGNES
83870 SIGNES
RCS TOULON B 439.224.544

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Juin 2026
STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt six
Le trente Juin
A douze heures trente,

Les associés de la SARL AARON, société à responsabilité limitée, au capital de 150.000 €, divisé en 1.200 parts de 125€ chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Tous les associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société sont présents.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Tomer ARDITTI, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.
Madame Corine CORANTIN, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Monsieur AZOULAY MICHAEL, gérant associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Lecture des rapports généraux des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2025 du Groupe AMERICAN VINTAGE
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des Dividendes
- Approbation des charges non déductibles,
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions entre la société et ses dirigeants ou associés,
- Rémunération du gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Les rapports établis par les Commissaires aux comptes,
- Les rapports spéciaux sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et des rapports spéciaux sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Cette résolution ratifie la troisième résolution prise lors de l'assemblée générale du trente juin deux mille vingt cinq pour motif de distribution non proportionnelle.

Cette résolution vient donc valider la répartition non proportionnelle de dividendes pour un montant 1 000 000 €. Cette répartition se présente comme suit :

- SC HOPE = 200 000 €
- SC FAMILY= 200 000 €
- SC AM.H = 600 000 €

Monsieur Azoulay Michael a renoncé expressément à percevoir un dividende malgré la disposition de l'article 16 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les 15 jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation et des documents nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 786 456 € de la manière suivante :

En report à nouveau	8 786 456 Euros
Dividendes	3 000 000 Euros

Après paiement de ces dividendes les capitaux propres de la Société se présenteront ainsi :

le capital social s'élève à	150 000 euros
le compte « Prime d'émission » s'élève à	2 650 000 euros
le compte « Réserve Légale » (entièrement dotée) s'élève à	15 000 euros
le compte « Réserves statutaires ou contractuelles » s'élève à	0 euros
le compte « Réserves Réglementées » s'élève à	0 euros
le compte « Autres Réserves » s'élève à	0 euros
le compte « Report à nouveau » s'élève à	47 613 449 euros
le compte « Résultat » s'élève à	0 euros
Montant total des capitaux propres	50 428 449 euros

Conformément à la Loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION
2025	1 000 000 €
2024	9 980 000 €
2023	1 520 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de procéder à la distribution non proportionnelle de dividendes pour un montant 3 000 000 €. Cette répartition se présente comme suit :

- SC HOPE = 300 000 €
- SC FAMILY= 300 000 €
- SC AM.H = 2 400 000 €

Monsieur Azoulay Michael renonce expressément à percevoir un dividende malgré la disposition de l'article 16 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte et valide les conventions conclues et renouvelées au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette perçue par les co-gérants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 670 000 € détaillée comme suit

- Michaël AZOULAY : 25.000 € mensuels _ soit un total de 300 000 €
- Serge AZOULAY : 15.416,67 € mensuels _ soit un total de 185 000 €
- Sandrine ATTALI : 15.416,67 € mensuels _ soit un total de 185 000 €

Pour l'exercice en cours, ces rémunérations seront maintenues

L'assemblée générale approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales liées à cette rémunération et s'élevant à 280 934 € pour l'exercice 2025, ainsi que le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat sous présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que les comptes comportent des dépenses non admises en charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts pour un montant de 97 219 € et les charges non déductibles fiscalement, notamment une TVTS de 9 511 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et gérant.

MICHAEL AZOULAY



AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000€
Allée de Stockholm
Parc d'activité de Signes
83870 SIGNES - France
Tél. : 04 98 07 00 20 - Fax : 04 94 07 61 06
TVA INTRA : FR 36 439 224 544
SIRET 439 224 544 00056 - APE 4642Z

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2025 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 145 176 095 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 123 284 791 Euros, soit une augmentation de 17.76 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 11 786 456 Euros, soit 8.12% du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 150 504 599 Euros contre 128 236 457 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 17.36%.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 138 718 164 Euros contre 119 576 685 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 16.01%.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 12 451 787 Euros et représentent 8.58 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 8.88 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 1 822 278 Euros et représentent 1.26 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 17 103 912 Euros soit 11.78 % du chiffre d'affaires hors taxes.

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 11 786 456 Euros

- à la réserve légale :	0 euros
- aux autres réserves :	0 euros
- en autres répartitions :	0 euros
- en report à nouveau :	8 786 456 euros
- en dividendes :	3 000 000 euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	150 000 Euros
- Prime Apport	2 650 000 Euros
- Réserve légale	15 000 Euros
- Autres réserves	0 Euros
- Report à nouveau	47 613 449 Euros
Situation nette	50 728 449 Euros

4 / FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L. 233-6, al.2 du C.com, nous vous informons que notre société contrôle les sociétés suivantes :

-SARL AM RETAIL au capital de 50 000€ détenue à 100%, a réalisé un bénéfice de 916 016€.

Cette filiale appartient au même secteur d'activité « commerce de détails ».

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

5 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune dépense de R&D n'a été engagée.
- qu'aucun événement n'est intervenu entre la date de la clôture et la date du rapport de gestion.
- que les dépenses non admises en charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts sont d'un montant de 97 219 € et les charges non déductibles fiscalement, notamment une TVTS de 9 511 €.

6/ ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES

ANNEE 2025

FOURNISSEURS	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total général
Nbre de factures concernées	1 607	107	32	36	236	2 018
Montant TTC	23 823 814	443 436	451 652	287 559	982 163	25 988 624
% du total achats ttc	19,73%	0,37%	0,37%	0,24%	0,81%	21,52%

ANNEE 2025

CLIENTS	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total général
Nbre de factures	9 502	3 093	1 813	890	5750	21 048
Montant TTC	17 381 601	2 400 776	1 474 243	946 745	3 270 184	25 473 549
% du total CATTTC	13,73%	1,90%	1,16%	0,75%	2,58%	20,12%

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

8/ DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes versés au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION
2025	1 000 000 €
2024	9 980 000 €
2023	1 520 000 €

9/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

M Michael AZOULAY LE GERANT



*Copie Certifiée
Conforme à l'originale*

AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000€
Allée de Stockholm
Parc d'activité de Signes
83870 SIGNES - France
Tél. : 04 98 07 00 20 - Fax : 04 94 07 61 06
TVA INTRA : FR 36 439 224 544
SIRET 439 224 544 00056 - APE 4642Z

Le gérant.

Aaron

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

TOMER ARDITI
305 A, avenue du Prado
Le Marbella
13008 Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Aaron

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée de la société Aaron,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aaron relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 22 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of vertical strokes and a horizontal line.

Tomer Arditti

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a horizontal line.

Corine Corantin

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 43922454400056 SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES FRA					Date de clôture : 31122025	
ACTIF			Exercice N		Exercice N-1	
			Brut	Amortissements, dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions	5 499 932	2 692 659	2 807 273	3 306 112
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles	230 000	230 000		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions	1 011 227	819 763	191 463	253 374
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	274 858	271 110	3 747	
		Autres immobilisations corporelles	4 163 716	3 055 598	1 108 117	819 866
		Immobilisations en cours, avances et acomptes	95 263		95 263	20 684
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations	50 000		50 000	50 000
		Créances rattachées à des participations	6 937 840	1 947 286	4 990 554	4 056 583
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	50 000		50 000	50 000
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	425 764		425 764	336 307
		TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)		18 738 604	9 016 419	9 722 184
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	Matières premières et autres approvisionnements	720 315	649 320	70 995
En cours de production						
Produits finis						
Marchandises			50 119 936	5 047 926	45 072 009	41 463 753
Avances et acomptes versés sur commandes			21 396		21 396	9 552
CRÉANCES (2)		Clients et comptes rattachés	26 994 051	724 317	26 269 733	19 786 738
		Autres créances	18 683 014	839 620	17 843 393	18 028 778
		Charges constatées d'avance	1 133 052		1 133 052	462 090
		Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		Actions propres				
		Autres titres	2 369 932		2 369 932	974 697
		Instruments financiers à terme et jetons de détenus				
		Disponibilités	13 663 509		13 663 509	17 160 197
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)		113 705 208	7 261 185	106 444 023	98 258 960	
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des empruntss (VI)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation (VII)		41 037		41 037	246 719	
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		132 484 850	16 277 604	116 207 246	107 398 607	
Renvois : (2) Dont à moins d'un an :						

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise 43922454400056 SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES FRA		Date de clôture : 31/12/2025	
PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (Dont versé : _____)		150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 650 000	2 650 000
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
RESERVES	Réserve légale	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	38 826 993	31 167 222
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	11 786 433	8 659 771
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		53 428 427	42 641 993
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	41 037	246 610
	Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (II)		41 037	246 610
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 216 635	13 350 424
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	1 144 013	515 469
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 337 253	33 072 073
	Dettes fiscales et sociales	6 083 703	7 454 935
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	165 057	159 059
	Autres dettes	2 741 000	9 941 299
	Produits constatés d'avance (4)		
TOTAL DETTES (1) (III)		62 687 663	64 493 262
Ecart de conversion et différences d'évaluation – passif (IV)		50 117	16 741
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à V)		116 207 246	107 398 607
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 43922454400056 SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES FRA					
		Date de clôture : 31122025			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		140 579 146	119 836 558	
	Production vendue		4 596 948	3 448 233	
	Montant net du chiffre d'affaires		145 176 094	123 284 792	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			133 124	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 577 093	2 541 248	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits		842 001	401 325	
	Total des produits d'exploitation (I)		148 595 190	126 360 490	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		72 054 100	67 717 880	
	Variation de stock		(1 326 275)	(6 514 911)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 507 428	3 179 869	
	Variation de stock		7 301	9 388	
	Autres achats et charges externes (y compris redevances crédit-bail mobilier/immobilier)		41 962 712	34 248 845	
	Impôts, taxes et versements assimilés		614 413	508 127	
	Salaires		8 973 933	8 271 255	
	Cotisations sociales		3 477 854	3 165 185	
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	{ – dotations aux amortissements		990 164	858 830
		Sur immobilisations			
		– dotations aux dépréciations			
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		832 114	789 466
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		15 834		
Autres charges		1 041 079	525 314		
Total des charges d'exploitation (II)		131 150 662	112 759 254		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		17 444 528	13 601 235		

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise : 43922454400056 SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES FRA			
		Date de clôture : 31/12/2025	
		Exercice N	Exercice N-1
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (2)	388 684	377 882
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	230 650	93 408
	Autres intérêts et produits assimilés	831 432	1 021 837
	Reprises sur dépréciations et provisions	364 455	52 271
	Différences positives de change	54 635	198 047
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	39 550	
Total des produits financiers (V)		1 909 409	1 743 447
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	756 434	996 186
	Intérêts et charges assimilées (3)	1 126 628	921 781
	Différences négatives de change	366 961	64 601
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		2 250 024	1 982 569
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		(340 615)	(239 121)
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)		17 103 912	13 362 113
Produits exceptionnels (VII)			8 400
Charges exceptionnelles (VIII)			435 451
2 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			(427 051)
Participation des salariés aux résultats (IX)		1 260 702	1 072 216
Impôts sur les bénéfices (X)		4 056 776	3 327 195
Total des produits (I + III + V + VII)		150 504 599	128 112 337
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		138 718 165	119 576 687
BENEFICE OU PERTE		11 786 433	8 535 650
(2) Dont produits concernant les entités liées			
(3) Dont intérêts concernant les entités liées			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 116 207 246 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 145 176 094 Euros et dégageant un bénéfice de 11 786 433 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Financement

Afin de financer son développement (ouverture de points de vente principalement à l'international), AARON a signé avec ses partenaires bancaires un contrat de crédit syndiqué en date du 17 décembre 2021. Au 31 décembre 2025, 12.8 m€ ont été débloqués dans le cadre de ce contrat au cours de l'année.

Méthodes Comptables

Aaron applique pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financier.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société Aaron a été notifié le 30 Mars 2026 par la DGCCRF, d'un contrôle dans le cadre des délais de paiement interprofessionnels et de facturation de la SARL Aaron. A la rédaction des annexes, aucun retour de leur part n'a eu lieu concernant ce dossier.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

1/ Mention de la première application du règlement

AARON applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

- Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
 - o les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
 - o les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;
- Comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt.

2/ Indication des impacts sur les principaux postes de l'exercice 2025

L'application du règlement ANC n°2022-06 n'a pas d'impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3/ Précision sur les modifications de présentation réalisées sur l'exercice comparatif pour se conformer aux nouveaux modèles, et présentation du bilan et du compte de résultat arrêtés et publiés, dès lors que des reclassements ont été réalisés

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat comparatifs ont été effectués. Principalement, concernant les valeurs nettes comptables des éléments actifs cédés ainsi que pour les amendes et pénalités

Ces nouveaux changements, comme la suppression des transferts de Charges et retraités en en produits d'exploitation.

Ces impacts sur 2024 se serait élevés à : 124 121€

Concernant 2025, les impacts ont été de : 169 886€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La marque « American Vintage » est non amortie. La marque pourra faire l'objet d'un test de perte de valeur et donner lieu à la constatation de provision pour dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Au 31 décembre 2025, AARON n'a pas identifié d'indice de perte de valeur de la marque. Aucune provision pour dépréciation n'a été enregistrée.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans 5
Installations techniques	Linéaire	à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans 3
Mobilier	Linéaire	à 10 ans 12
Usufruit	Linéaire	ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur actuelle est déterminée en fonction des capitaux propres à la clôture de l'entité détenue. Si les capitaux propres de l'entité détenue sont inférieurs à la valeur des titres un test sur la valeur d'utilité est réalisé à partir des flux de trésorerie générés par l'activité de l'entité.

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196 ; PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4° ; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Stocks et dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6 et 832-7)

Les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat des marchandises et sont valorisés selon la méthode Cout Moyen Unitaire Pondéré « CMUP ». Par ailleurs une dépréciation est comptabilisée pour tenir compte des risques d'obsolescence afférents à ces stocks. Les stocks et en- cours ont, le cas échéant, été dépréciés de 5 697 247 euros par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice. Le taux de dépréciation varie pour chaque saison en fonction des simulations d'écoulements et se situe entre 4% et 99% pour l'exercice 2025.

La valeur actuelle des stocks par catégorie est la suivante :

Stocks et en-cours			
		2025	2024
Stock matières premières		70 995	373 152
Stock marchandises		45 072 009	41 463 753
Total		45 143 004	41 836 905

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée au bout d'un an, à hauteur de 100%.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur cout d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimées selon la méthode FIFO (premier entrée, premier sorti).

Disponibilités en Euro

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat financier de l'exercice en perte ou en gain de change.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

(PCG Art. 832-1 et 832-2)

	Valeur Brute Début exercice	Immobilisations		Valeur Brute Fin exercice
		Acquisitions	Cessions	
Autres postes d'immo incorporelles TOTAL	5 647 174	204 706	121 947	5 729 933
Instal. générales agencet aménagement des constructions	1 011 227	-	-	1 011 227
Instal. techniques, Matériel et outillage industriel	270 579	4 279	-	274 859
Instal. générales agencet aménagements divers	2 156 127	345 428	34 169	2 467 386
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 477 223	280 647	61 540	1 696 330
Immobilisations corporelles en cours	20 684	1 315 188	1 240 608	95 264
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL	4 935 840	1 945 542	1 336 317	5 545 065
Autres participations	5 456 318	2 401 000	869 477	6 987 842
Autres titres immobilisés	50 000	-	-	50 000
Prêts, autres immobilisations financières	336 307	120 583	31 126	425 764
TOTAL	5 842 626	2 521 583	900 604	7 463 606
TOTAL GENERAL	16 425 641	4 671 832	2 358 869	18 738 607

- Les immobilisations incorporelles sont principalement composées par la marque "American Vintage" pour une valeur de 2.452.959€ qui est non amortie, et par l'achat de l'usufruit des locaux de la SCI AM INVEST pour une valeur de 230 000€. L'usufruit est amortissable sur 12 ans et totalement amorti en 2025, ainsi que l'acquisition de logiciels pour une valeur nette de 351k€.

- Les prêts et autres immobilisations financières totalisant 425 765€ sont principalement constituées des dépôts de garantie (Showrooms et SCI AM Invest).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Durée d'amortissements	Modes d'amortissements	Amortissements Cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immo. incorporelles TOTAL			2 341 062	626 479	44 882	2 922 659
Instal. générales agencements aménagements constr.	5 à 7 ans	Linéaire	757 852	61 911		819 763
Instal. techniques, Matériel et outillage industriel	5 à 7 ans	Linéaire	270 579	531	-	
Instal. générales agencements aménagements divers	5 à 7 ans	Linéaire	1 579 115	150 511		271 110
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	-	-	-	1 729 627
Matériel de bureau et infor, Mobilier	3 à 5 ans	Linéaire	1 234 368	150 730	59 127	-
TOTAL			3 841 915	363 684	59 127	4 146 473
TOTAL GENERAL			6 182 978	990 164	104 009	7 069 133

Dotations de l'exercice	Ventillation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon linéaire	Sur éléments amortis selon autres mode	Dotations exceptionnelles
Autres immob.incorpo TOTAL	-	626 479		
Instal.générales agenc.aménag.constr.	-	61 911		
Instal.techniques matériel outillage indus.	-	531		
Instal.générales agenc.aménag.divers	-	150 511		
Matériel de transport	-	-		
Matériel de bureau informatique mobilier	-	150 730		
TOTAL	-	363 684		
TOTAL GENERAL	-	990 164		
Diminution de l'exercice	Ventilation des Diminutions			Eléments mis hors services
	Eléments transférés à l'actif circulant		Eléments cédés	
Autres immob.incorporelles TOTAL				44 882
Instal.générales agenc.aménag.constr.				-
Instal.techniques matériel outillage indus.				-
Instal.générales agenc.aménag.divers				-
Matériel de transport				-
Matériel de bureau informatique mobilier				59 127
TOTAL	-	-		59 127
TOTAL GENERAL	-	-		104 009

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

(PCG Art. 832-13)

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Montant fin D'exercice
			Reprises		
			Utilisées	Non Utilisées	
Litiges	-	-	-	-	-
Risque financier Sur couverture Change	246 610	41 037	246 610	-	41 037
TOTAL	246 610	41 037	246 610	-	41 037
Autres Immos Financières	1 349 735	715 39	117 845	-	1 947 286
Sur stocks et en cours	684 372	361 11	2 348 241	-	5 697 247
Sur comptes clients interco	786 200	130 37	192 254	-	724 316
Autres Provisions pour dépréciation	535 590	406 887	102 857	-	839 620
TOTAL	10 355 899	1 613 772	2 761 200	-	9 208 470
TOTAL GENERAL	10 602 509	1 654 810	3 007 810	-	9 208 470
Dont dotations et reprises d'exploitation		898 37	2 643 354	-	
Dont dotations et reprises financières		756 434	364 455	-	

Etat des échéances des créances et des dettes

(PCG Art. 832-9 et Art. 832-15)

La société est soumise au respect de ratios financiers et ces derniers ont été respectés au 31 décembre.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	6 937 840	1 107 827	5 830 013
Autres immobilisations financières	425 764	425 764	
Clients douteux ou litigieux	333 003	333 003	
Autres créances clients	26 661 048	26 661 048	
Personnel et comptes rattachés	9 696	9 696	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	198 675	198 675	
Taxe sur la valeur ajoutée	496 240	496 240	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Groupe et associés	17 863 555	17 863 555	
Divers	-	-	
Débiteurs divers	114 847	114 847	
Charges constatées d'avance	1 133 052	1 133 052	
TOTAL	54 173 720	48 343 707	5 830 013

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligatoires	24 527	24 527		
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	47 833	47 833		
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	22 168 802	6 387 394	15 781 408	
Emprunts et dettes financières divers	1 119 485	1 119 485		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 337 253	30 337 253		
Personnel et comptes rattachés	2 432 113	2 432 113		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 090 707	1 090 707		
Impôts sur les bénéfices	400 044	400 044		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 933 261	1 933 261		
Autres impôts taxes et assimilés	227 577	227 577		
Dettes sur Immobilisations et Comptes rattachés	166 057	166 057		
Groupe et associés	1 257 592	1 257 592		
Autres dettes	1 493 408	1 493 408		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	62 698 664	46 917 256	15 781 408	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 780 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 916 001			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	125,0000	1 200			1 200

Stocks et dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

La valeur actuelle des stocks par catégorie est la suivante :

Stocks et en-cours		
	2025	2024
Stock matières premières	70 995	373 152
Stock marchandises	45 072 009	41 463 753
Total	45 143 004	41 836 905

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau des dépréciations

(PCG Art.832-1)

Tableaux des dépréciations				
	Dépréciation à l'ouverture	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Total Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Créances Rattachées à des Participations	1 349 735	715 397	117 846	1 947 286
Total Immobilisations Financières	1 349 735	715 397	117 846	1 947 286
Dépréciation des Matières Premières	354 466	294 855	0	649 321
Dépréciation des Marchandises	7 329 907	66 261	2 348 241	5 047 927
Total Stock en Cours	7 684 373	361 116	2 348 241	5 697 248
Dépréciation comptes Courant Associés	535 59	406 88	102 85	839 61
Dépréciation comptes clients	786 201	130 372	192 255	724 318
Total autres Créances	1 321 791	537 259	295 113	1 563 937
Total général	10 355 899	1 613 772	2 761 200	9 208 471

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 583 495
Autres créances	60 166
Disponibilités	4 367
Total	1 648 028

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 361
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 513 685
Clients avoirs à établir	1 242 511
Dettes fiscales et sociales	3 043 976
Total	8 872 533

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946/66 et 947/76)

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Ecarts de conversion	16 741	-	50 117	50 117
Total	16 741	-	50 117	50 117

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les créances, les disponibilités et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan selon le cas en écarts de conversion actif (pertes de change latentes) ou en écarts de conversion passif (gains de change latents). La différence résultant de l'actualisation des disponibilités en devises à ce dernier cours est incorporée dans le résultat financier selon le cas en gains de change ou en pertes de change.

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 133 052
Total	1 133 052
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	0
Total	0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des capitaux propres

	31.12.2024	Affectation résultat 2024	Résultat 2025	Distribution Dividendes	31.12.2025
Capital social	150 000				150 000
Primes d'émission	2 650 000				2 650 000
Réserve légale	15 000				15 000
Report à nouveau	31 167 223	8 659 771		-1 000 000	38 826 994
Résultat de l'exercice	8 659 771	-8 659 771	11 786 434		11 786 434
Total capitaux propres	42 641 994	0	11 786 434	-1 000 000	53 428 427

Distribution de dividendes

Distribution de dividendes	Montant
	1 000 000
Total	1 000 000

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 831-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	140 579 146
Production vendues de services	4 596 948
Total	145 176 094

Répartition par secteur géographique	Montant
Ventes de marchandises France	42 183 336
Ventes de marchandises exports et livraisons intracomm	98 395 810
Production vendue de services France	557 188
Production vendue de services exports et livraisons intracomm	4 039 759
Total	145 176 094

Répartition par Canal	Montant
CA RETAIL	57 244 385
CA Wholesale	55 355 845
CA Web	33 208 709
CA divers	-632 845
Total	145 176 094

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Transferts de charges

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable.
En particulier, le règlement introduit la suppression de la technique du transfert de charges.

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	53,93	10
Employés	136,58	
Total	190,51	10

Le personnel mis à disposition concerne les directeurs Retail qui managent les équipes terrain au sein des filiales mais qui jouent surtout un rôle clé sur le siège en interaction avec toutes les équipes support. Ils représentent et déploient la marque à travers l'activité Retail et affiliés.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	17 103 912	4 056 776
Résultat exceptionnel (hors participation)	- 0	0
Résultat comptable (hors participation)	17 103 912	4 056 776

La société AARON a opté en 2017 pour le régime d'intégration fiscale en tant que société mère. Aucun impact significatif sur la charge de l'impôt société AARON en 2025.

La société Aaron a bénéficié d'un crédit d'Impôt pour 279 k€ au titre des dépenses éligibles de l'année 2025.

Crédits d'impôts	Montant
Crédit impôts famille AM Retail	12 198
Crédit impôts famille AARON	38 865
Don en Nature (PRI)	137 937
Don & mécénat AARON	90 000
TOTAL	279 000

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les filiales intégrées pour la détermination du résultat d'ensemble sont :

- SARL AM RETAIL ;
- SARL AM RETAIL SUD.

Le groupe d'intégration fiscale dont la tête est Aaron et les filles Am Retail et Am Retail Sud a dégagé un crédit d'impôt de 306 k€ lié aux produits d'intégration fiscale des filiales.

Honoraires des commissaires aux comptes

(PCG Art. 831-20)

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
	ERNST & YOUNG AUDIT	TOMER ARDITTI CAC
Honoraires afférents à la certification des comptes sociaux	23052	40500
Honoraires afférents à la certification des comptes conso	16138	
Honoraires afférents aux audits filiales Internationales		22400
Honoraires afférents aux Inventaires	5198	
Honoraires afférents aux Diligences Directement Liées	8082	
Total	52470	62900

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés :

Engagements par Signature AARON - SG	231 332 €
Engagement BNP	375 000 €
Cautionnement solidaire en garantie de crédit / Retail	4 476 297 €
Nantissement Aaron CIC	71 638 670 €
Nantissement Aaron SG	6 640 500 €
Nantissement Aaron Caisse Epargne	3 999 000 €
Total des engagements donnés	87 360 799 €

Engagements reçus :

Arkea Credoc AARON	1 000 000 €
Engagement CREDOC CIC import à terme (EUR)	2 557 884 €
Engagement CREDOC CIC import à terme (\$)	\$ 426 326,25
Engagement CREDOC BNP	2 507 943 €

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La société a opté pour l'application optionnelle de la décision de l'IFRS IC intervenue en mai 2021 et remettant en cause l'étalement linéaire de l'engagement sur toute la durée d'emploi du salarié.

Le montant de l'engagement est de 105 096€ au 31/12/2025.

Pour mémoire, les hypothèses de calcul mentionné dans la présente annexe étaient les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.96%
- Age moyen de départ à la retraite : 60-67ans
- Taux charges sociales:
 - Cadres : 47%
 - Non cadres : 31%
- Contribution Employeur : 50%
- Taux d'inflation: 2%
- Taux de rotation du personnel: Turn-over Fort
- Ventilation des départs à la retraite :
 - Départ Volontaire : 100%
 - Mise à la retraite par l'employeur : 0%
- Méthode : Unités de crédit projetées option prospective

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	SIREN	Siège Social
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	503 055 436	Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes - 83870 Signes

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				brute	nette
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	50 000	2 950 645	100	50 000	50 000

Société	prêts et avances consentis non rbt par la ste	cautions et avals données par	Chiffre d'affaires du dernier	Résultat net du dernier	Dividendes Encaissés par la société
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	12 998 039	4 263 563	33 577 403	843 337	

Désignation de l'entreprise : SARL AARON			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 3 9 2 2 4 5 4 4 0 0 0 5 6			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 31122025		N-1 31122024		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 692 659	2 807 273	3 306 112
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	230 000		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	819 763	191 463	253 374
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	271 110	3 747	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 055 598	1 108 117	819 866
		Immobilisations en cours, avances et acomptes	AV	AW	95 263	95 263	20 684
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	CT	50 000	50 000	50 000
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	1 947 286	4 990 554	4 056 583
		Autres titres immobilisés	BD	BE	50 000	50 000	50 000
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	425 764	425 764	336 307
	TOTAL (II)		BJ	BK	9 016 419	9 722 184	8 892 927
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	649 320	70 995
En cours de production de biens			BN	BO			
En cours de production de services			BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR	BS			
Marchandises			BT	BU	5 047 926	45 072 009	41 463 753
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	21 396	21 396	9 552
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	724 317	26 269 733	19 786 738
		Autres créances (3)	BZ	CA	839 620	17 843 394	18 028 778
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	2 369 932	2 369 932	974 697
		Disponibilités	CF	CG	13 663 509	13 663 509	17 160 197
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 133 052	1 133 052	462 090
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	7 261 185	106 444 024	98 258 960	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN		41 037	41 037	246 719	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	16 277 604	116 207 246	107 398 607	
			CP				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AARON</u>			Néant ☐ *			
			Exercice N			
			Exercice N – 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)		DA	150 000	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	2 650 000	2 650 000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	15 000	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG			
	Report à nouveau		DH	38 826 993	31 167 222	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	11 786 433	8 659 771	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	53 428 427	42 641 993	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
		Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	41 037	246 610	
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR	41 037	246 610	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT	24 527	9 195	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	22 216 635	13 350 424	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 119 485	506 274	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	30 337 253	33 072 073	
	Dettes fiscales et sociales		DY	6 083 703	7 454 935	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	165 057	159 059	
	Instrument financier à terme		D1			
	Autres dettes		EA	2 741 000	9 941 299	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)		EC	62 687 664	64 493 262		
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED	50 117	16 741		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	116 207 246	107 398 607		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	46 906 256	64 493 262	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AARON								Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N – 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	42 183 336	FB	98 395 810	FC	140 579 146	119 836 558
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	557 188	FH	4 039 759	FI	4 596 948	3 448 233
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	42 740 524	FK	102 435 570	FL	145 176 094	123 284 792
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		133 124
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)						FP	2 577 093	2 665 369
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI		
	Autres produits (1) (11)						FQ	842 001	401 325
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	148 595 190	126 484 611
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	74 483 146
Variation de stock (marchandises)*						FT	(1 326 275)	(6 514 911)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	78 382	217 986	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	7 301	9 388	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	41 962 712	34 248 845	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	614 413	508 127	
Salaires et traitements*						FY	9 121 369	8 271 255	
Cotisations sociales (10)						FZ	3 330 418	3 165 185	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo- bilisations	– dotations aux amortissements (14)				GA	990 164	858 830
			– dotations aux dépréciations*				GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	832 114	789 466
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI	15 834		
Autres charges (12)						GE	1 041 079	525 314	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	131 150 662	112 759 254	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	17 444 528	13 725 356	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	388 684	377 882
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	202 924	92 272
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	859 157	1 022 973
	Reprises sur dépréciations						GM	364 455	52 271
	Différences positives de change						GN	54 635	198 047
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	39 550	
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2		
Total des produits financiers (V)						GP	1 909 409	1 743 447	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	756 434	996 186
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 126 628	921 781
	Différences négatives de change						GS	366 961	64 601
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 250 024	1 982 569
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(340 615)	(239 121)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	17 103 912	13 486 234	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise			SARL	AARON	Néant ☐ *		
						Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels (7) (VII)					HD		8 400
Charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH		435 451
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI		(427 051)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	1 260 702	1 072 216
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	4 056 776	3 327 195
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	150 504 599	128 236 458
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	138 718 165	119 576 687
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	11 786 433	8 659 771
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	280 934	366 144
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5 252 447					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	160 559	139 052
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles			A8		
		Dont cotisations facultatives Madelin A10 28 487			A11		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AARON</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 647 174	KE		KF	204 706	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	1 011 227	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	270 579	KT		KU	4 279
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 156 127	KW		KX	345 428	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 477 222	LC		LD	280 647	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	20 684	LI		LJ	1 315 187	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	4 935 840	LO		LP	1 945 542	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	5 456 318	8V		8W	2 401 000
		Autres titres immobilisés					1P	50 000	1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	336 307	1U		1V	120 583		
TOTAL IV					1Q	5 842 626	1R		1S	2 521 583		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	16 425 641	0H		0J	4 671 832		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	121 947	LW	5 729 932	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	1 011 227	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	274 858	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM	34 169	MN	2 467 386	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	61 540	MT	1 696 329	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		1 240 608	MY		MZ		NA	95 263	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		1 240 608	IY		NG	95 709	NH	5 545 065	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations			I0		0X	869 477	0Y	6 987 840	0Z		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C	50 000	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	31 126	2F	425 764	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	900 604	NK	7 463 605	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1 240 608	I4		0K	1 118 261	0L	18 738 604	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Désignation de l'entreprise SARL AARON											Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY				EL				EM			
Fonds commercial			RE				RF				RI			
Autres immobilisations incorporelles			PE	2 341 062			PF	626 479			PG	44 882		
TOTAL I			RK	2 341 062			RM	626 479			RN	44 882		
Terrains			PI				PJ				PK			
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO			
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	757 852			PW	61 911			PX	819 763		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	270 579			QA	531			QB	271 110		
Autres	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	1 579 115			QE	150 511			QF	1 729 626		
	corporelles	Matériel de transport		QH				QI				QJ		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 234 368			QM	150 730			QN	59 127			
Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				
TOTAL II			QU	3 841 915			QV	363 684			QW	59 127		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	6 182 978			ØP	990 164			ØQ	104 009		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participation		NL				NM				NO				
TOTAL III														
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations									SP	SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AARON</u>								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	246 610	4U	41 037	4V	246 610	4W	41 037	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	246 610	TV	41 037	TW	246 610	TX	41 037	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	06	1 349 735	07	715 396	08	117 845	09	1 947 286
	Sur stocks et en cours	6N	7 684 372	6P	361 116	6R	2 348 241	6S	5 697 247	
	Sur comptes clients	6T	786 200	6U	130 372	6V	192 254	6W	724 317	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	535 590	6Y	406 887	6Z	102 857	7A	839 620	
	TOTAL III	7B	10 355 899	TY	1 613 772	TZ	2 761 200	UA	9 208 471	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	10 602 509	UB	1 654 810	UC	3 007 810	UD	9 249 509	
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	898 375	UF	2 643 354	UK			
		– financières	UG	756 434	UH	364 455				
– exceptionnelles		UJ								
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/12/2025

[illegible]

Désignation

1 / 1

31/12/2025

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AARON</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	6 937 840	UM	1 107 827	UN	5 830 013		
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	425 764	UV	425 764	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	333 003		333 003				
	Autres créances clients			UX	26 661 048		26 661 048				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée*) UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	9 696		9 696				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	198 675		198 675				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	496 240		496 240				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	17 863 555		17 863 555				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	114 847		114 847				
	Charges constatées d'avance			VS	1 133 052		1 133 052				
	TOTAUX			VT	54 173 723	VU	48 343 710	VV	5 830 013		
	RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
– Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z	24 527		24 527				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	47 833		47 833				
	à plus d'1 an à l'origine			VH	22 168 802		6 387 394		15 781 408		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	1 119 485		1 119 485				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	30 337 253		30 337 253				
Personnel et comptes rattachés				8C	2 432 113		2 432 113				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	1 090 707		1 090 707				
État et autres	Impôts sur les bénéfices			8E	400 044		400 044				
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	1 933 261		1 933 261				
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	227 577		227 577				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	165 057		165 057				
Groupe et associés (2)				VI	1 247 592		1 247 592				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 493 408		1 493 408				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	62 687 664	VZ	46 906 256		15 781 408		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	12 780 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	3 916 001	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SARL AARON										Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31122025	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	11 786 433
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	97 219	XE	106 730			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	9 511					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	1 770 404	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	1 802 034			
	Amendes et pénalités		WJ	31 630	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	4 056 776	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	518 901	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	518 901			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN			
										WO			
										XR			
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	676 731		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	18 947 605		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	1 702 571		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV			
										WH			
										WP			
										WW			
										XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						XA	388 684			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		YG	57 778			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont deduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	(278 999)					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD										
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
TOTAL II										XH	2 149 033		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI	16 798 572	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	16 798 572	XO	

N° 2058-A

1 / 1

31/12/2025

Cegid Group

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2025

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AARON				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
PROVISION PERTE DE CHANGE			8X	41 038	8Y 246 610
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
C3S			9K	179 842	9L 136 308
EFFORT DE CONSTRUCTION			9M	36 679	9N 32 994
PARTICIPATION SALARIES / BENEFICE			9P	1 512 845	9R 1 286 659
DOETH / AGEFIPH			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	1 770 404	YO 1 702 571
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B
1 / 1

Désignation

SARL AARON
439224544 IS2

31/12/2025

Charges à payer

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AARON</u>												Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	31 167 222	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserve légale – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	8 659 771			ZD													
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE	1 000 000												
						ZF													
	TOTAL I	0F	39 826 993			ZG	38 826 993												
						ZH	39 826 993												
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		Exercice N – 1 :					
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail	J7			YQ														
	– Engagements de crédit–bail immobilier				YR														
	– Effets portés à l'escompte et non échus				YS														
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous–traitance				YT	3 115 983		2 588 722											
	– Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	1 016 913		XQ	2 435 747		1 838 238											
	– Personnel extérieur à l'entreprise				YU	2 502 358		2 343 377											
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 317 311		9 076 323											
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	8 937 044													
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	22 654 268		18 402 183											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	41 962 712		34 248 845											
	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	98 265		82 446											
	–Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS			9Z	516 148		425 681											
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	614 413		508 127											
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée				YY	18 495 609		16 614 007											
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	3 722 795		3 767 697											
DIVERS	– Montant brut des salaires *				0B	8 209 615													
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S														
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	4.55	%	5.75	%										
	– Filiales et participations (liste au tableau 2059–G–SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) – Si oui indiquer 1, sinon 0									Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0								
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG														
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH														
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	16 798 572	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL										
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	18 071 647	Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO										
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4	3	9	2	2	4	5	4	4	0	0	0	5	6
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ										
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR										
	Revenu brut social (si le montant est négatif)				JS														
	Revenu brut social (si le monant est positif)								JT										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SARL AARON

NéantX*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			⑩	19 %	15 % ou 12,8 %	
⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL AARON

NéantX*

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AARON

Néant

X *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AARON					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AARON															Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025															Durée en nombre de mois 12																					
DECLARATION DES EFFECTIFS																																				
Effectifs moyens du personnel															YP	226.42																				
Dont apprentis															YF	27.00																				
Dont handicapés															YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	145 176 094																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
TOTAL 1															OX	145 176 094																				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante															OH	842 001																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial															OF																					
Variation positive des stocks															OD	1 326 275																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM	2 168 277																				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Achats															ON	77 213 124																				
Variation négative des stocks															OQ	7 301																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	36 991 563																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	1 056 914																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ	115 268 903																				
IV Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3					OG	32 075 468															
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA	32 075 468																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX	189 970 853																				
Effectifs au sens de la CVAE															EY																					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX																					
Période de référence															GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	5	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	5
Date de cessation															HR			/			/															

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 4 3 9 2 2 4 5 4 4 0 0 0 5 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AARON

ADRESSE (voie) 0084 ALLEE DE STOCKHOLM

CODE POSTAL 83127 VILLE SIGNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 199
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1
Total des lignes P1 + P2			P5	4	
			Total des lignes P3 + P4		P6 1 200

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SC Dénomination AM.H

N° SIREN (si société établie en France) 808700207 % de détention 89.92 Nb de parts ou actions 1 079

Adresse : N° 84 Voie all. de Stockholm

Code Postal 83870 Commune SIGNES Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 4 3 9 2 2 4 5 4 4 0 0 0 5 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AARON

ADRESSE (voie) 0084 ALLEE DE STOCKHOLM

CODE POSTAL 83127

VILLE SIGNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique	SARL	Dénomination	AM RETAIL
N° SIREN (si société établie en France)	503055436	% de détention	100.00
Adresse :	N°	Voie	ALLEE DE STOCKHOLM
	Code Postal	Commune	Pays
	83127	SIGNES	FRA
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM	31/12/2025
	83127 SIGNES 439224544 IS2	

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
DROP - PLATFORM FEE 12/2025	07122025	06012026	510		
OUTSMART LABS - SEO 01/2026	25122025	24012026	2 042		
VIMEO - ABONNEMENT 2025/2026	04112025	03112026	4 306		
WELCOME EDITION - SALON WH SS26	22012026	25012026	9 741		
A. GIRAUD - NDF 10/2025	10102025	10102026	270		
ABSYS CYBORG - SAAS KYRIBA 2025/2026	15032025	14032026	3 455		
ACCORDANCE - TVA CH/UK/NOK 11-2025 - 01	01112025	31012026	1 170		
AFFILAE - ABO GESTION 2025/2026	19012025	18012026	118		
ARVAL - GS884RM - 01/2026	01012026	31012026	532		
AXA - CT AUTO 01/2026	01012026	31012026	162		
AXA - CT AUTO 01/2026	01012026	31012026	2 037		
AXA - CT BRIS DE MACHINE 2025/2026	01072025	30062026	142		
AXA - CT HABITATION BRIAC 2025-2026	01112025	31102026	234		
AXA - CT MRE ENTREPOT 01/2026	01012026	31012026	11 843		
AXA - CT RESP DIRIGEANTS 2026	01012026	31122026	6 161		
AXA - FACULTES AARON 12/2025 A 02/2026	01122025	28022026	6 817		
AXA - MUTLIRISK PRO 25/26	01062025	31052026	469		
AXA ASSISTANCE - PRIME ASSISTANCE MONDE	22042025	31032026	48		
B. PINAULT - NDF 11/2025 - ROCKET REACH	14102025	14102026	320		
B. TERRASSON - NDF 07/2025 - ICONOSQUAR	06072025	06072026	582		
B. TERRASSON - NDF 10/2025 - CARTE LIBE	01102025	01102026	261		
B. TERRASSON - NDF 10/2025 - O2SWITCH	27102025	27102026	189		
B. TERRASSON - NDF 11/2025 - CCLEANER	25112025	24112026	24		
BELLA OP - FACTURE ACPT 10% CIFF 66	27012026	29012026	1 604		
BELLA OP - FACTURE ACPT 45% CIFF 66	27012026	29012026	2 807		
BELLA OP - FOURNITURES CIFF 66	27012026	29012026	1 589		
BELLA OP - SOLDE CIFF 66	27012026	29012026	3 609		
BNP 3 STEP IT - CTLO24198392 - 12/25 A	01122025	28022026	4 641		
BNP LEASING - A1E53111 - T1 2026	01012026	31032026	1 218		
BNP LEASING - Z0055865 - T1 2026	01012026	31032026	244		
BNP LEASING - Z0122534 - T1 2026	01012026	31032026	188		
BNP LEASING - Z0192604 - T1 2026	01012026	31032026	147		
BOBDESK - SOLUTION ETS 10/25 - 09/26	01102025	30092026	6 869		
BREADWHITE - POST + STORIES IG MARINE B	31012026	31012026	800		
BYPASS - LICENCES ADOBE CREATIVE CLOUD	01112025	31102026	33 652		
BYPASS - LICENCES ADOBE DC STANDARD X 1	01112025	31102026	2 103		
BYPASS - LICENCES ADOBE INDESIGN X3 202	01112025	31102026	1 006		
BYPASS - LICENCES ADOBE PHOTOSHOP X3 20	01112025	31102026	1 006		
BYPASS - LICENCES ADOBE PREMIERE PRO 20	01112025	31102026	335		
BYPASS - LICENCES ADOBE STOCK 2025/2026	01112025	31102026	300		
BYPASS - NOM DE DOMAINE .PT + AMVSTORE	01102025	30092026	60		
BYPASS - NOM DE DOMAINE AARONSARL/SARLA	01112025	31102026	53		
BYPASS - NOM DE DOMAINE AMVSTORE.HK	01102025	30092026	44		
BYPASS - NOM DOMAINE .STORE X2	01032025	28022026	19		
BYPASS - RENVLMT NOM DOMAINE AM-VINTAGE	01072025	30062026	17		
BYPASS - RENVLMT NOM DOMAINE AMV-RETAIL	01072025	30062026	7		
C. JAMBEL - ABO TRIMBLE 2025/2026	13082025	12082026	370		



Désignation de l'entreprise	SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM	31/12/2025
	83127 SIGNES 439224544 IS2	

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CEGID - ASSISTANCE QUADRA PAIE 2025/202	01052025	30042026	767		
CEGID - LICENCE HR TALENT ACQUISITION 2	08102025	07102026	22 373		
CEGID - QUADRA PAIE T3 2025 + ASSISTANC	01072025	30062026	510		
CEGID - QUADRA PAIE T3 2025 + ASSISTANC	01072025	30062026	317		
CEGID - SOLUTION CHQ OPTI 2025/2026	29042025	28042026	205		
CENTRIC SOFTWARE - LICENCES 2025/2026	30102025	29102026	10 111		
CFA ADE - RAC A. PHILIPS 2025/2026	25082025	30082026	1 011		
CLIKN DO - 11 NOUVELLES LICENCES SCAL-E	01072025	30062026	1 258		
CLIKN DO - MOD FID T1 2026	01012026	31032026	4 140		
CLIKN DO - REDEVANCES T1 2026	01012026	31032026	24 990		
CLIKN DO - TMA T1 2026	01012026	31032026	6 000		
CLIMOTELEC - CT ENTRETIEN 2025/2026	04022025	03022026	252		
COFACE - PRIME CAUTION BRUXELLE 25/26	01022025	31012026	28		
COFACE - PRIME ET FRAIS 2025/2027	06062025	01012027	27		
COFICA BAIL - HA026YL - 01/2026	05012026	04022026	1 698		
COFICA BAIL - HA026YL - 12/2025	05122025	04012026	226		
COFICA BAIL - HA527YK - 01/2026	05012026	04022026	1 688		
COFICA BAIL - HA527YK - 12/2025	05122025	04012026	225		
COMMISSION AGENT CS	28042025	28042026	4 849		
COMMISSION AGENT CS	17122025	17122026	7 693		
DEEPL - DEEPL PRO ULTIMATE FINANCE + JU	13122025	13122026	475		
DEEPL - DEEPL PRO ULTIMATE FINANCE + JU	13122025	13122026	475		
DIGIMOOD - LICENCE AXEPTIO 25/26	01052025	30042026	276		
DOCUSIGN - SILVER SUCCESS PACK 25/26	18112025	17112026	3 858		
DORISKNOWFASHION - POST IG + SET STORIE	31012026	31012026	1 000		
EDF - ST CYR 10/25 A 12/25	19122025	15022026	17		
E-IDOLS - CASTING FRANCE 20 ANS MARSEIL	31012026	31012026	2 000		
ELLISPHERE - S2 2025	23092025	22032026	1 350		
EQUALWEB - LICENCE 2025/2026	03052025	02052026	321		
ESG AIX - CT C. CRIADO 2024/2026	02102024	04092026	76		
ESG AIX - CT C. CRIADO 2024/2026	31082024	08092026	85		
EURO PRO - CONTRAT ENTRETIEN 2025/2026	01042025	31032026	181		
FORD CREDIT - HA356KK - 01/2026	26122025	26012026	313		
FORMASUP MED - RAC H. ARAB 2024/2025	01092025	30062026	1 188		
GOOD DESIGN STORE - FAUTEUILS ROLY POLY	07012026	07012026	3 286		
GOOD DESIGN STORE - FAUTEUILS ROLY POLY	07012026	07012026	180		
GOOD FABRIC - ACCOMPAGNEMENT ECO CONCEP	04112025	31032026	2 975		
GS1 - ODE GCP COTIS 2026	01012026	31122026	2 325		
I.D.A.A - RESTE A CHARGE A. INTERLIGATO	09092025	02102026	1 063		
IDEM - ABO FASHION UNITED 2025/2026	28052025	27052026	5 939		
IDEM - ABO FASHIONJOBS 2025/2026	21022025	20022026	1 618		
IDEM - CAMPAGNE INDEED 2025/2026	21022025	20022026	2 269		
IDEM - WELCOME TO THE JUNGLE 2025/2026	30042025	29042026	4 797		
INDIV GOVERS - LOYER T1 2026	01012026	31032026	23 037		
INDIV GOVERS - LOYER T1 2026	01012026	31032026	2 550		
INSIGHTSOFTWARE - CONSO REPORT 2025/202	01052025	30042026	1 452		
J. LAZZARELLI - NDF 09/2025 - CAPTURE O	25092025	24092026	170		



Désignation de l'entreprise	SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES 439224544 IS2	31/12/2025
-----------------------------	--	------------

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
J. VALERE - NDF 11/2025 - CARTE LIBERTE	12112025	12112026	302		
KEDGE - RAC FORMATION LOU PRUNT 2025/20	27082025	31082026	1 874		
KEDGE - RAC FORMATION LYLOU WALLART 202	01102025	30092026	855		
KLAXOON - LICENCE 2025-2026	26062025	25062026	2 300		
KOLSQUARE - 4 LICENCES ENTREPRISES 2025	01092025	31082026	8 678		
LBDZ - IG POST + STORIES	31012026	31012026	2 500		
LE NEW BLACK - ABO B2B 2025/2026	15052025	15052026	9 100		
LE NEW BLACK - NOUVEL UTILISATEUR	12022025	12022026	30		
LE NEW BLACK - NOUVEL UTILISATEUR	01082025	14052026	92		
LE NEW BLACK - NOUVEL UTILISATEUR	10092025	14052026	95		
LEASECOM - 19BU1103193 - T1 2026	01012026	31032026	774		
LEASECOM - 19BU1103458 - T1 2026	01012026	31032026	210		
LEASECOM - 20BU1117965 - T1 2026	01012026	31032026	494		
LEASECOM - 20BU1127605 - T1 2026	01012026	31032026	247		
LEASECOM - 21BU1131928 - T1 2026	01012026	31032026	247		
LECO DELLA STAMPA - ABO NNEMENT LOGICIEL	06052025	06052026	205		
LECO DELLA STAMPA - FEES ANALYSE DATA	06052025	06052026	138		
LECTRA - CT FRK009616 - MAINTENANCE 05/	01052025	30042026	1 353		
LECTRA - CT FRK014833 MAINTENANCE 04/25	15042025	14042026	647		
LECTRA - CT FRK015242 - MAINTENANCE 05/	22052025	21052026	849		
LPCR - T1 2026	01012026	31032026	19 201		
M. POLI - NDF 07/2025 - CARTE LIBERTE	16072025	16072026	188		
METRO - COTISATION CARTE ANNUELLE	23112025	22112026	51		
MINI FINANCIAL SERVICES - HF141KG - 12/	05122025	04012026	91		
MONOTYPE SAS - LICENCE 2025-2029	24112025	23112029	4 288		
NDF 01/2025	01022025	31012026	6		
NDF 01/2025	08012025	08012026	8		
NDF 02/2025 - ABO TRIMBLE X3	20022025	19022026	166		
NDF 02/2025 - NOTION	11022025	11022026	345		
NDF 03/2025 - ADOBE	21032025	20032026	51		
NDF 03/2025 - DEEPL	27032025	27032026	21		
NDF 03/2025 - VIMEO	23032025	23032026	26		
NDF 03/2025 - WETRANSFER 2025/2026	08032025	08032026	41		
NDF 04/2025	24042025	24042026	27		
NDF 04/2025	01042025	31032026	34		
NDF 04/2025 - BUSINESS OF FASHION	16042025	16042026	76		
NDF 05/2025 - QR GENERATOR PRO	15052025	15052026	66		
NDF 06/2025 - CAPTURE ONE	24062025	24062026	111		
NDF 06/2025 - DEEPL	14062025	14062026	112		
NDF 06/2025 - NOTION	05062025	11022026	14		
NDF 06/2025 - WETRANSFER	08032025	08032026	41		
NDF AMEX MIKA 11 - Cotisation Carte	01012026	31122026	600		
NDF MAINTENANCE 01 2025	12012025	11012026	4		
NDF MAINTENANCE 01 2025 - ABO ZOHO	02012025	01012026	1		
NDF Maintenance 10/2025	20102025	19102026	485		
NDF MAINTENANCE 11 2025	10112025	09112026	503		
ODASCE - ADHESION 2025/2026	01042025	31032026	291		

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise	SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES 439224544 IS2	31/12/2025
-----------------------------	--	------------

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
OM - ABNMT VIP 1/2 SAISON 25/26	18082025	18052026	20 093		
OM - ABNMT VIP 2/2 SAISON 25/26	18082025	18052026	20 093		
OPEN CONTROL - MAINTENANCE PORTAIL 2025	01102025	30092026	176		
ORANGE - ABNMT DU 08.12.2025 AU 07.02.2	08122025	07022026	41		
ORANGE - ABNMT DU 16.12.2025 AU 15.01.2	16122025	15012026	20		
ORANGE - ABNMT DU 20.11.2025 AU 19.01.2	20112025	19012026	43		
ORANGE - ABNMT DU 20.12.2025 AU 19.01.2	20122025	19012026	24		
ORANGE - ABNMT DU 20.12.2025 AU 19.01.2	20122025	19012026	30		
ORANGE - ABNMT DU 20.12.2025 AU 19.01.2	20122025	19012026	24		
OUVRE ELEC - CT ENTRETIEN 2025/2026	01102025	30092026	183		
P. GANDOLFINI - 1 POST IG + 1 SET STORI	31012026	31012026	2 500		
PAILLETTES COMMUNICATION - POST + SET S	31012026	31012026	3 000		
PITNEY BOWES - LOC MACHINE AFFRANCHIR 2	05082025	04022026	69		
PITTI - SALON 01/2026	13012026	16012026	8 295		
PITTI - SALON 01/2026	13012026	16012026	11 705		
PLAYTIME - FOURNITURES SALON SS26	24012026	26012026	798		
PLAYTIME - FOURNITURES SALON SS26	24012026	26012026	30		
PLAYTIME - SALON SS26	24012026	26012026	15 695		
REVUE FIDUCIAIRE - RF HEBDO 2025/2026	01112025	31102026	339		
REVUE FIDUCIAIRE - RF HEBDO 2025/2026	01112025	31102026	16		
REVUE FIDUCIAIRE - RF SOCIAL 2026	01012026	31122026	347		
REVUE FIDUCIAIRE - RF SOCIAL 2026	01012026	31122026	35		
SALESFORCE - ABO B2C 12/2025 A 02/2026	01122025	28022026	60 975		
SALESFORCE - ABONNEMENT B2C COMMERCE 20	28012025	27012026	23 065		
SALESFORCE - AVOIR ABO B2C COMMERCE 202	01062025	27012026	(23 030)		
SALESFORCE - CLOUD 01 - 04/2026	25012026	24042026	3 690		
SALESFORCE - CLOUD 10/2025 - 01/2026	25102025	24012026	1 234		
SALESFORCE - SIGNATURE SUCCESS 12/2025	01122025	28022026	17 401		
SAMI - ABO LOGICIEL HUB CARBONE 08-25/2	01082025	31072026	820		
SAP CONCUR - REDEVANCES 12/2025 - 02/20	01122025	28022026	1 724		
SET TO WORK - ABO SETCLUB 2025/2026	17072025	16072026	2 251		
SIMPLO.CO - RAC CONTRAT APP R.AREKELYN	05082024	03042026	186		
SOGLEASE - HC222MR - 01/2026	25122025	24012026	2 676		
SOGNO - 1 POST IG + SET DE STORIES	31012026	31012026	2 500		
SOLEM - POST + STORIES IG ELO DITCEQUEL	31012026	31012026	800		
VOYAGEXPERT - CARTE LIBERTE LAZZARELLI	25032025	25032026	68		
WENDY SWAN - IG POST + SET DE STORIES	31012026	31012026	3 000		
WHODUNIT - MAINTENANCE PREV 2026 AMV JO	01012026	31122026	1 188		
SALESFORCE - SIGNATURE SUCCESS T4 2026	01102026	30122026	5 250		
SALESFORCE - SIGNATURE SUCCESS T4 2027	01102027	30122027	5 250		
SALESFORCE - SIGNATURE SUCCESS T4 2028	01102028	30122028	5 250		
SALESFORCE - SIGNATURE SUCCESS T4 2029	01102029	30122029	5 250		
CCA SAUVET - CARTE LIBERTE 25/26			299		
CCA KOLSQUARE 25/26			1 938		
CCA - KHM FW25			199 842		
CCA - KES FASHIONS SS26			94 206		
CCA - MIC SS26			38 305		

CA20CHAAVA

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					N° 2065-SD 2026			
Exercice ouvert le		01012025	et clos le		31122025	Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime Réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case								
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case								
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société:					Adresse du siège social :			
SARL AARON								
SIRET		4 3 9 2 2 4 5 4 4 0 0 0 5 6						
Adresse du principal établissement:					Ancienne adresse en cas de changement:			
0084 ALLEE DE STOCKHOLM								
83127 SIGNES								
RÉGIME FISCAL DES GROUPES								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					01012021			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:								
SARL AARON								
0084 ALLEE DE STOCKHOLM								
83127 SIGNES					SIRET	4 3 9 2 2 4 5 4 4 0 0 0 5 6		
B	ACTIVITE							
Activités exercées		Commerce de gros (commerce interentrepri				Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		16 798 573		Déficit		
		Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
2 Plus-values								
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15 %		
						PV exonérées art. 238quindecies		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations								
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A				
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W								
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)			Base d'imposition		Chiffre d'affaires		Taux d'impositon	
6 Contribution sur les grandes entreprises de transport maritime (CTM)			Base d'imposition				Taux d'impositon	
D	IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.								
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%								
F	COMPTABILITE INFORMATISEE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAP								
Nom et coordonnées ECF								
- du prestataire :								
- du comptable :								
- du conseil :								
Tél :								
Tél :								

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065				N° 2065 bis-SD 2026			
SARL AARON									
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	1 000 000	Payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						(d)			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						(e)			
						(f)			
						(g)			
						(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)	1 000 000		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)		1 000 000	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
M AZOULAY MICHAEL 13 bd Périer 13008 MARSEILLE 8E		1	2025	300 000					
M AZOULAY SERGE 4 av. de Bonneveine 13008 MARSEILLE 8E			2025	144 000					
MME ATTALI SANDRINE 402 bd Michelet 13009 MARSEILLE 9E			2025	144 000					
			0						
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)							
MVLT imposées		à 0 %			à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2025 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL AARON du 01012025
Adresse 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES au 31122025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	MLE SOBRAL SONIA DIRECTRICE DES OPERATIONS				25 av. Henri Valery 13007 MARSEILLE FRA				
2	MLE DELPUECH STEPHANIE DIRECTRICE E COMMERCE & CRM				626 av. de la Serre lot La pinède 83170 CAMPS A SOURCE FRA				
3	M CAVALIE NICOLAS DEVELOPPEMENT RETAIL PARTENARIATS				865 route de la Crau 83400 HYERES FRA				
4	MME JEANDAIN CELINE DIRECTRICE STYLE FEMME				4 B r. Wulfram Puget 13008 MARSEILLE FRA				
5	MLE ASSARAF AURELIE DIRECTRICE B to B				920 av. de la Marine Royale Bat Le Galion A1 App 86 06210 MANDELIEU LA NAPOULE FRA				
6	MME LAZZARELLI JENNIFER RESPONSABLE IMAGE ET COMMUNICATION				17 r. Marignan 13007 MARSEILLE FRA				
7	MLE VISIOLI CORALIE RESPONSABLE DE COLLECTION				15 de la Mascotte 13012 MARSEILLE FRA				
8	MME DESMANTS AMELIE DIRECTRICE CONTROLLING				104 av. Général Coronat 83000 TOULON FRA				
9	MLE CREMIEUX PAULINE DIRECTRICE EXPANSION B to B				67 r. de la Loubière 13005 MARSEILLE FRA				
10	M AVAGYAN GAREGIN RESPONSABLE GESION DE STOCKS				124 Jean Lombard 13011 MARSEILLE FRA				
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
						aux véhicules et autres biens (v. notice ❺)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	146 000		3 790		149 790				149 790
2	123 265				123 265				123 265
3	103 600		4 218		107 818				107 818
4	106 000				106 000				106 000
5	93 000		3 978		96 978				96 978
6	95 712				95 712				95 712
7	94 000				94 000				94 000
8	93 600				93 600				93 600
9	93 000				93 000				93 000
10	88 000				88 000				88 000
**	1 036 177		11 986		1 048 163				1 048 163

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas le seuil autorisé par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	417 037
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	919 924
Total	1 336 961

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
– de l'exercice 2025.. (total col. 9 + total col. 10) 10	2 385 124	– de l'exercice 2025.. 10	16 798 572
– de l'exercice précédent 10	1 733 170	– de l'exercice précédent 10	13 509 354
Nom et qualité du signataire M VESTIT Clément DIRECTEUR COMPTABLE			
À SIGNES , le 13052026 Signature ,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SARL AARON
439224544 IS2

31/12/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES FRA 439224544	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	227 937
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
FAM - CI Famille	38 865
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 Abis
2026

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL AARON

N° SIRET : 43922454400056

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :CEGID Partenaire EDI
52 Quai Paul Sédallian
69279 LYON

Exercice du :01012025 au :31122025

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	11 786 433
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	7 161 172
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	18 947 605
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	2 149 033
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	2 149 033
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	16 798 572	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	16 798 572	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2026

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL AARON

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : CEGID Partenaire EDI
52 Quai Paul Sédallian
69279 LYON

Exercice du : 01012025 au : 31122025

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	M5ter
Déficits imputés			J9
Déficits reportables			M6
Déficits nés au titre de l'exercice			H8
Total des déficits restant à reporter			H9

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL AARON
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 52 Quai Paul Sédallian 69279 LYON
SIRET Société intégrée : 43922454400056 Exercice du : 01012025 au : 31122025

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				CA	16 798 572	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)				CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)						CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)				CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)				CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe				CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)				CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes				DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)				CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)				CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe				CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées				CU			
Autres régularisations (à détailler)				CV		CW	
TOTAL				CX	16 798 572	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)				CZ	16 798 572	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations				Moins-values et déductions							
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL AARON

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : CEGID Partenaire EDI

SIRET Société intégrée : 43922454400056 52 Quai Paul Sédallian

69279 LYON

Exercice du : 01012025 au : 31122025

A - RÉSULTAT							Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions					
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe							FA		FB					
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019							FD		FE					
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe									FZ					
Autres régularisations (à détailler)							FG		FH					
TOTAL							FK		FL					
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK							FM		FN					
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME			Cessions d'immobilisations											
			Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
			Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe			GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)							F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)			GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total			GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %			GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %					E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %							E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL AARON

N° SIRET : 43922454400056

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : CEGID Partenaire EDI
52 Quai Paul Sédallian
69279 LYON

Exercice du : 01012025 au : 31122025

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	16 798 572		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	16 798 572		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : 43922454400056 SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES FRA					Date de clôture : 31122025	
ACTIF			Exercice N			Exercice N-1
			Brut	Amortissements, dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	5 499 932	2 692 659	2 807 273	3 306 112
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles	230 000	230 000		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions	1 011 227	819 763	191 463	253 374
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	274 858	271 110	3 747	
		Autres immobilisations corporelles	4 163 716	3 055 598	1 108 117	819 866
		Immobilisations en cours, avances et acomptes	95 263		95 263	20 684
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations	50 000		50 000	50 000
		Créances rattachées à des participations	6 937 840	1 947 286	4 990 554	4 056 583
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	50 000		50 000	50 000
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	425 764		425 764	336 307
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)			18 738 604	9 016 419	9 722 184	8 892 927
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	Matières premières et autres approvisionnements	720 315	649 320	70 995	373 152
		En cours de production				
		Produits finis				
		Marchandises	50 119 936	5 047 926	45 072 009	41 463 753
		Avances et acomptes versés sur commandes	21 396		21 396	9 552
	CRÉANCES (2)	Clients et comptes rattachés	26 994 051	724 317	26 269 733	19 786 738
		Autres créances	18 683 014	839 620	17 843 393	18 028 778
		Charges constatées d'avance	1 133 052		1 133 052	462 090
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	VALEURS MIBILIERES DE PLACEMENT	Actions propres				
		Autres titres	2 369 932		2 369 932	974 697
		Instruments financiers à terme et jetons de détenus				
		Disponibilités	13 663 509		13 663 509	17 160 197
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)			113 705 208	7 261 185	106 444 023	98 258 960
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des empruntss (VI)						
Ecartss de conversion et différences d'évaluation (VII)			41 037		41 037	246 719
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)			132 484 850	16 277 604	116 207 246	107 398 607
Renvois : (2) Dont à moins d'un an :						

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise 43922454400056 SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES FRA		Date de clôture : 31122025	
PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (Dont versé :)		150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 650 000	2 650 000
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
RESERVES	Réserve légale	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	38 826 993	31 167 222
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	11 786 433	8 659 771
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		53 428 427	42 641 993
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	41 037	246 610
	Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (II)		41 037	246 610
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 216 635	13 350 424
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	1 144 013	515 469
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 337 253	33 072 073
	Dettes fiscales et sociales	6 083 703	7 454 935
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	165 057	159 059
	Autres dettes	2 741 000	9 941 299
	Produits constatés d'avance (4)		
TOTAL DETTES (1) (III)		62 687 663	64 493 262
Ecart de conversion et différences d'évaluation – passif (IV)		50 117	16 741
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à V)		116 207 246	107 398 607
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 43922454400056 SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES FRA				Date de clôture : 31122025		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			140 579 146	119 836 558	
	Production vendue			4 596 948	3 448 233	
	Montant net du chiffre d'affaires			145 176 094	123 284 792	
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions				133 124	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			2 577 093	2 541 248	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					
	Autres produits			842 001	401 325	
	Total des produits d'exploitation (I)			148 595 190	126 360 490	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			72 054 100	67 717 880	
	Variation de stock			(1 326 275)	(6 514 911)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 507 428	3 179 869	
	Variation de stock			7 301	9 388	
	Autres achats et charges externes (y compris redevances crédit-bail mobilier/immobilier)			41 962 712	34 248 845	
	Impôts, taxes et versements assimilés			614 413	508 127	
	Salaires			8 973 933	8 271 255	
	Cotisations sociales			3 477 854	3 165 185	
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements	990 164	858 830	
			– dotations aux dépréciations			
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		832 114	789 466	
		Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			15 834		
	Autres charges			1 041 079	525 314	
Total des charges d'exploitation (II)			131 150 662	112 759 254		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			17 444 528	13 601 235		

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise : 43922454400056 SARL AARON 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES FRA				Date de clôture : 31122025	
		Exercice N		Exercice N-1	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	De participations (2)		388 684	377 882	
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		230 650	93 408	
	Autres intérêts et produits assimilés		831 432	1 021 837	
	Reprises sur dépréciations et provisions		364 455	52 271	
	Différences positives de change		54 635	198 047	
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		39 550		
Total des produits financiers (V)			1 909 409	1 743 447	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		756 434	996 186	
	Intérêts et charges assimilées (3)		1 126 628	921 781	
	Différences négatives de change		366 961	64 601	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)			2 250 024	1 982 569	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			(340 615)	(239 121)	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			17 103 912	13 362 113	
Produits exceptionnels (VII)				8 400	
Charges exceptionnelles (VIII)				435 451	
2 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				(427 051)	
Participation des salariés aux résultats (IX)			1 260 702	1 072 216	
Impôts sur les bénéfices (X)			4 056 776	3 327 195	
Total des produits (I + III + V + VII)			150 504 599	128 112 337	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			138 718 165	119 576 687	
BENEFICE OU PERTE			11 786 433	8 535 650	
(2) Dont produits concernant les entités liées					
(3) Dont intérêts concernant les entités liées					